

guration du Simplon, M. Bioley, président du Conseil d'Etat, a fait entendre dans son discours la note religieuse.

« Ma pensée, dit-il, s'élève, émue et reconnaissante, vers ce Dieu tout puissant, dont le nom protecteur est inscrit au frontispice de notre pacte fondamental ; vers le Tout Puissant dont la paternelle bonté, désireuse de stimuler notre activité, a confié à la nature ces formidables énergies latentes qu'il réservait au génie humain de rechercher, de découvrir et d'utiliser, et grâce auxquelles ont été réalisées dans notre époque contemporaine surtout, tant d'œuvres merveilleuses, tant de gigantesques travaux dont le percement du Simplon n'est, certes, pas un des moins admirables ».

Le *Semeur vaudois*, journal protestant, a applaudi à ce langage. Il constate que le catholicisme a le talent « de donner de la fermeté courageuse au sentiment religieux ».

A PROPOS D'UNE CONSULTATION

Prière *Sub tuum*

AU mois de mars dernier, on a demandé s'il fallait ou non ajouter *nostris* après *in necessitatibus* dans le *Sub tuum*.

On a répondu que beaucoup de livres de prières et de catéchismes omettent ce mot *nostris*, mais que le texte enrichi d'indulgences portait *in necessitatibus nostris*. On conseillait dès lors d'accepter cette dernière formule et de dire le mot *nostris*.

Mais cette réponse avait, par un oubli inexplicable, fait abstraction de la liturgie. Cette prière fait partie du petit office de la Sainte Vierge, on la lit à complies, sans le mot *nostris*. Comme ce texte du bréviaire est antérieur à celui de la Congrégation des Indulgences, il vaut mieux le préférer à celui-ci et omettre l'adjectif, ce qui d'ailleurs ne peut compromettre l'indulgence.

Ceux qui conservent la collection de la *Semaine* feront bien d'indiquer, cette correction, à la p. 217 (No du 26 mars 1906), par un renvoi au présent numéro.